

Chères citoyennes, chers citoyens de Saint-Dominique,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, je vous fais rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, Jean-Yves Trottier, CPA. Les états financiers consolidés de la municipalité pour l'année 2024 furent examinés en détail et déposés à l'assemblée ordinaire du conseil tenue le 8 juillet 2025.

En 2024, le projet d'investissement majeur réalisé durant cette période fut assurément l'aménagement complet d'un nouvel espace de jeux d'eau, si souvent réclamé par nos nombreuses familles. Ces nouveaux équipements, maintenant mieux situés et adaptés aux différents groupes d'âge, ont su rendre l'entrée de notre parc de loisirs plus accueillante. Ce lieu deviendra sans aucun doute un point de rencontre et de rafraîchissement pour nos jeunes Dominicains et Dominicaines dans les années à venir.

Nous avons également procédé à la construction d'un abri pour nos étudiants, situé au point d'embarquement du transport scolaire près de l'hôtel de ville. Cet abri est très apprécié des jeunes qui attendent leur autobus, surtout lorsque la météo est moins clémente.

Pour l'année en cours, plusieurs projets figurent à notre calendrier. Nous avons amorcé la mise à niveau de notre terrain de baseball, notamment en ce qui concerne l'éclairage et la surface de jeu. Nous procéderons aussi à l'aménagement d'un terrain de pétanque, mieux situé et adapté pour répondre aux besoins de nos joueurs. Enfin, à la fin de l'été, un projet de réfection des salles de bains du pavillon des loisirs sera réalisé.

Il est aussi important de garder à l'esprit que nous faisons face à de grands défis : une population en croissance constante, la vétusté de certaines infrastructures et les effets bien réels des changements climatiques. Consciente de ces enjeux, la municipalité travaille depuis longtemps en amont pour anticiper les besoins et continuer à faire avancer notre communauté.

Nous sommes bien préparés pour mettre à jour les équipements concernés. Toutefois, malgré notre volonté d'agir rapidement, certains projets prennent du retard. Les raisons ? Des démarches administratives complexes et de longs délais pour accéder aux subventions, pourtant essentielles à la réalisation de ce type de projets.

Il m'apparaît toujours important de souligner le travail de notre équipe municipale, qui, particulièrement cette année, a dû faire face à de nombreux défis. Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes en poste pour leur dévouement. Par leur implication, elles contribuent à faire de Saint-Dominique une municipalité accueillante et dynamique dont nous pouvons tous être fiers.

Je souhaite également remercier les membres du conseil municipal pour leur appui au cours des quatre dernières années. Ensemble, nous avons travaillé à prendre des décisions dans le but de favoriser le meilleur intérêt collectif.

ÉTATS FINANCIER 2024

Revenus	5 728 411 \$
Dépenses	5 442 805 \$
Excédent de l'exercice à des fins fiscales	601 196 \$
Dette à long terme	3 759 007 \$
Investissement	153 380 \$
Excédent de fonctionnement non affecté	1 073 495 \$

Les états financiers de 2024 ont été préparés et audités par la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. Ces états financiers consolidés donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Saint-Dominique, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Selon l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le maire doit faire rapport de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Municipalité de Saint-Dominique | 54060 |

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹ EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2024

Non audité	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Mc Dermott Hugo	1.1 Maire	14 645	7 323	7 948	3 974
Morin Jean-François	1.2 Conseiller	4 882	2 441	482	241
Bachand Lise	1.3 Conseiller	4 882	2 441		
Lambert Stéphanie	1.4 Conseiller	4 882	2 441	241	120
Richer Lydia	1.5 Conseiller	4 882	2 441		
Drouin Dubreuil Irène	1.6 Conseiller	4 882	2 441		
Lussier Mélissa	1.7 Conseiller	4 882	2 441		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).

Hugo Mc Dermott, Maire

12 août 2025